

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 25 JUI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

**Étaient présent(e)s** : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian.

**Absent(e)s** : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, CORDIER Christian

**Absent(e)s mais ayant donné pouvoir**: PONS Frédéric (à GRAMMONTIN Nadia), MOUSQUEZ Marjorie (à CHASSERIAUD Marie-Thérèse)

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 18/06/2025

**DEL250625-03: Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 mars 2024, le conseil municipal avait délibéré pour définir les zones d'accélération des énergies renouvelables pour y inclure tous les sols de la commune (public et privé), ainsi que tous les bâtiments hormis l'église.

Cependant, il aurait fallu exclure explicitement les terrains agricoles ; ceux-ci étant concerné par une autre réglementation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après :

Toutes les toitures des bâtiments, publics ou privés, sauf celui de l'église,

Tous les sols, sauf ceux dédiés à l'agriculture.

La MAIRE est en charge de la transmission de la présente délibération accompagnée des tableaux et cartes nécessaires à une bonne compréhension des périmètres :

- à M. le préfet ;

- à M. le Référent préfectoral aux énergies renouvelables (energies-renouvelables@isere.gouv.fr) ;

- à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale ;

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner,

La Maire,

Nadia GRAMMONTIN



La secrétaire de séance

Marie-Thérèse CHASSERIAUD

Délibération rendu exécutoire

Transmise à la Préfecture le .....

Mise en ligne sur le site internet et affichée le .....